

Législation relative à l'eau

AVIS

Conformément à l'article 24,2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, conformément à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2022, réf. EAU/AUT/15/0416, le Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaires du Nord (SIDEN) est autorisé à l'

Extension et l'exploitation de la station d'épuration de 4.000 équivalents-habitants (EH) à Consdorf

Le public peut prendre inspection du dossier et des plans afférents à la maison communale à Consdorf, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

Fin affichage: 11 septembre 2022 inclusivement (40 jours)

Consdorf, le 02 août 2022
pour le collège des bourgmestre et échevins,

la bourgmestre,

le secrétaire communal,
(contresign art. 74 loi communale)

(suivent les signatures)

